

## VOIC PAFIT / État de situation

**Note :** Par souci de lisibilité et de compréhension, les cibles n'apparaissent pas dans le tableau considérant qu'elles sont propres à chaque UA

Numéro de fiche	Fiche / enjeux	Objectif	Indicateur / Action	Cible	Remarque
<b>Enjeux écologiques – Enjeux provinciaux avec cibles minimales</b>					
1.1.1	Structure d'âge	Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celle qui existait dans la forêt naturelle.	Superficie occupée par des UTA présentant un degré d'altération faible ou modéré.		Présentation de la fiche finale 2022-09. À la suite à la présentation, la fiche a été reconduite par les membres sans besoin d'approbation.
1.2.1	Organisation spatiale	Maintenir ou restaurer les attributs clés liés à l'organisation spatiale des forêts naturelles	Taux de respect des modalités clés des lignes directrices relatives à l'organisation spatiale des forêts pour le domaine de la pessière à mousses.		Présentation de la fiche finale 2022-09. À la suite à la présentation, la fiche a été reconduite par les membres sans besoin d'approbation.
1.3.1	Composition végétale	Faire en sorte que la composition végétale des forêts aménagées se rapproche de celle de la forêt naturelle	Maintenir à l'intérieur des écarts de la variabilité naturelle les proportions historiques des types de couvert de forêts résineux, mélangés et feuillus.		Présentation de la fiche finale 2022-09. À la suite à la présentation, la fiche a été reconduite par les membres sans besoin d'approbation.
			Maintenir à l'intérieur des écarts de la variabilité naturelle les proportions historiques des groupements d'essence, afin d'éviter un envahissement par l'ensapinage ou les essences de feuillu intolérant.		
			Protéger les essences rares à la limite de leur aire de distribution (peuplements composés majoritairement de bouleau jaune) en inscrivant leur protection dans la prescription des travaux sylvicoles commerciaux.		
1.4.1	Structure interne	Maintenir les peuplements à structure interne complexe	Proportion des superficies planifiées pour la récolte dans lesquelles des actions sylvicoles aptes à perpétuer des peuplements à structure interne complexe sont réalisées.		Fiche reconduite pour 2023-2028. Travaux à venir avec les TLGIRT.
1.4.2 et 1.4.3		Assurer une abondance suffisante de legs biologiques dans les parterres de coupe	Proportion des peuplements à structure interne complexe qui sont traités de manière à assurer des legs biologiques. Proportion des coupes avec protection de la régénération et des sols planifiées dans lesquelles des legs biologiques sont conservés par coupe par bouquets.		
		1.4.4	Assurer le maintien d'attributs propres aux forêts perturbées naturellement	Proportion des plans de récupération après perturbation élaborés selon une approche écosystémique.	

1.5.1	Milieux riverains*	Maintenir des habitats riverains	Proportion de la longueur des rives où une lisière boisée riveraine de 60 m ou 65 m (TLGIRT Manicouagan) a été maintenue afin d'accroître la protection des éléments les plus sensibles de cet écosystème.		Fiche reconduite pour 2023-2028. À mettre à jour selon le nouveau cahier qui traitera de cet enjeu.
1.5.2	Milieux humides	Protection des milieux humides d'intérêt pour la conservation	Pourcentage des superficies cartographiées « milieux humides désignés » comme étant des milieux humides d'intérêt à protéger.		Approuvée par les TLGIRT / mars 2021 (HCN, SR) et juin 2021 (Manic)
<b>Enjeux régionaux et locaux</b>					
1.6.1 (Gros nids) et 1.6.2 (Caribou)	Espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être	Prendre en compte les exigences particulières de certaines espèces lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage des sites connus et cartographiés d'espèces menacées ou vulnérables ( <b>gros nids</b> ) pour lesquels des mesures de protection ont été intégrées aux PAFI et appliquées en forêt aménagée.		Approuvée par les TLGIRT / mars 2021 (HCN, SR) et juin 2021 (Manic).
		S'assurer que la planification de l'aménagement forestier contribue au rétablissement des populations de caribous forestiers**	Pourcentage d'application des mesures de protection prévues dans les plans d'aménagement de l'habitat du <b>caribou forestier</b> .		Reconduite au PAFIT 2023-2028. En attente de la stratégie.
5.4.1	Harmonisation des usages	Intégrer, dans les plans d'aménagement forestier intégré, des activités favorisant le développement ainsi que la protection des ressources et des fonctions de la forêt, et les réaliser	Taux de respect des mesures d'harmonisation des usages convenues.		Adoptée par les TLGIRT / mars 2021 (HCN, SR) et juin 2021 (Manic).
		Permettre l'identification des préoccupations des membres de la TLGIRT et assurer un suivi des solutions potentielles lors de la planification	Indicateur précisé dans chaque annexe (si applicable).		
5.1.1	Maintien de la production ligneuse des stations forestières	Effectuer des interventions sylvicoles bien adaptées à l'écologie des sites et aux objectifs poursuivis	Proportion des prescriptions sylvicoles respectant les guides sylvicoles.		Reconduite au PAFIT 2023-2028. Travaux à venir avec les TLGIRT.
			Proportion des interventions qui ont été réalisées en fonction des prescriptions.		
<b>Harmonisation des usages issue des TLGIRT</b>					
	TLGIRT Haute-Côte-Nord		5.4.2.02 - Chemins de chasse aux petits gibiers dans les TFS. 5.4.2.01 - Sentiers aménagés et complémentaires dans les TFS.		
	TLGIRT Manicouagan		5.4.2.03 - Chemins de chasse aux petits gibiers dans les TFS. 5.4.2.02 - Sentiers aménagés et complémentaires dans les TFS. 5.4.2.01 - Harmonisation générique pour la période de chasse à l'original à l'arme à feu dans les zecs.		
	TLGIRT Sept-Rivières		5.4.2.02 - Chemins de chasse aux petits gibiers dans les TFS. 5.4.2.01 - Sentiers aménagés et complémentaires dans les TFS.		